

PROGRAMME DE STAGES DE LA FAO: QUESTIONS ET REPONSES

Candidature:

Q: Des annonces de postes vacants pour le programme de stages sont-elles publiées?

R: Il n'y a pas d'annonces de postes vacants spécifiques pour le programme de stages. Les candidats intéressés peuvent poser leur candidature à tout moment de l'année. Le nom des candidats remplissant les conditions requises sera inséré dans une liste accessible par tous les Divisions de la FAO qui, s'ils souhaitent embaucher un des candidats sur la liste, prendront contact directement avec lui.

Q: Quelle est la date limite pour présenter une candidature ?

A: Il est possible présenter sa candidature à tout moment de l'année. Les dossiers des candidats retenus qualifiés seront conservés par l'Organisation pendant six mois.

Q: Dans quels délais, et sous quelle forme serai-je informé de la suite donnée à ma demande ?

A: La FAO pourra prendre contact avec le candidat dans un délai de six mois à compter de la date de réception de la candidature. Le délai dépendra des nécessités des Divisions. Si vous ne recevez aucune communication dans les six mois suivant le dépôt de votre candidature, vous devez supposer que votre candidature n'a pas abouti.

Que recherchons- nous:

Q: Quels sont les compétences que vous recherchez?

A: (1) Bonnes connaissances des domaines en rapport avec les activités de la FAO.

(2) Grandes capacités d'analyse, de communication et en technologie informatique.

(3) Capacité de travailler dans un environnement multiculturel.

Stagiaires à titre individuels et dans le cadre d'un parrainage:

Le programme de stages de la FAO offre aux étudiants/ nouveaux diplômés la possibilité de présenter leur candidature de stage de deux façons différentes: à travers une institution académique/gouvernementale ou à titre individuel.

Q: Qu'est-ce qu'un stage dans le cadre d'un parrainage avec une institution académique/gouvernementale?

A: Si le candidat appartient à une institution académique ou gouvernementale ayant signé un accord de stage avec la FAO, il/elle peut présenter sa candidature à travers l'institution comme "stagiaire parrainé". Les stagiaires parrainés sont ceux qui présentent une candidature au programme de stages de la FAO à travers une

institution académique ou gouvernementale avec laquelle nous avons signé un accord de stage.

Q: Qu'est-ce qu'un stagiaire "à titre individuel"?

A: Les stagiaires à titre individuels sont ceux qui ne présentent pas leur candidature à travers une institution académique/gouvernementale qui a un accord de parrainage avec la FAO. Les stagiaires individuels présentent directement leur candidature au programme de stages. Un candidat ne faisant pas parti d'une institution académique/gouvernementale, peut postuler comme stagiaire individuel.

Q: La procédure à suivre pour les candidats individuels et les candidats parrainés est-elle différente?

A: Dans les deux cas, la candidature est la même. Les candidats doivent remplir la **Notice personnelle** de la FAO, rédiger une lettre de couverture manifestant leur intérêt et présentant les raisons pour lesquelles ils/elles souhaitent participer au programme de stages et les envoyer à l'adresse électronique: Internship-Programme-Applications@fao.org de la FAO.

Q: Ai-je besoin d'un parrainage pour devenir stagiaire à la FAO?

A: Non, on peut présenter une candidature comme stagiaire à titre individuel sans être parrainé par une institution.

Conditions de service:

Q: Une fois sélectionné come stagiaire, dans quel pays d'affectation puis-je être assigné?

A: Un stagiaire peut être assigné tant au Siège que dans les bureaux décentralisés. Selon le niveau de sécurité local, certains pays d'affectation n'acceptent pas de stagiaires.

Q: Quelles sont les domaines d'activité du programme de stages de la FAO?

A: Les domaines d'activité confiés aux stagiaires dépendront de leur profil et des exigences de l'Organisation. Les stagiaires participeront aux travaux de l'Unité qui les a sélectionnés et les tâches qui leur seront assignées seront en fonction de leurs études ou leurs intérêts.

Q: Quelles tâches sont normalement confiées à des stagiaires de la FAO?

A: Les taches du stagiaire figurent dans le document indiquant le mandat proposé (TdR), qui sera rédigé par la Division/Bureau concerné avant le début du stage, et accepté par le stagiaire.

Q: Quel est la durée du stage?

A: Pour les stagiaires individuels, la durée variera de trois à six mois. Pour les stagiaires parrainés, la durée sera définie dans l'accord signé entre la FAO et l'institution parrainante.

Vivre dans le pays d'affectation:

Q: Une rémunération est-elle prévue dans le cadre d'un stage auprès de la FAO?

A: Le stagiaire individuel perçoit une rémunération ne dépassant pas 700 USD par mois. Dans le cadre d'un parrainage, les conditions du stage peuvent varier en fonction de l'accord conclu entre la FAO et l'institution parrainante. Si le montant payé par l'institution parrainante est inférieur au montant spécifié pour le lieu d'affectation, la FAO couvrira la différence.

Q: Puis-je bénéficier d'un soutien financier ou organisationnel pour l'hébergement?

R: Non, l'hébergement est sous la responsabilité des stagiaires (ou de l'institution qui les parraine, selon le cas) sur le lieu d'affectation.